

## Le mot du Président

### Réagir : un droit et un devoir



La décision de l'Ontario de ne pas construire deux nouvelles unités nucléaires signifie que la province tourne le dos à une multitude d'avantages environnementaux et économiques. De nombreuses analyses indépendantes confirment ce fait, la plus récente étant l'étude réalisée l'an dernier par Strapolec qui comparait les options nucléaires et éoliennes de l'Ontario. La dernière version du Plan énergétique à long terme de l'Ontario fera perdre à l'économie ontarienne 60 milliards de dollars et plus de 100 000 emplois directs, en plus d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 %.

Sur une note plus positive, le gouvernement de l'Ontario a l'intention d'aider OPG à maintenir son permis de construction des nouvelles unités à Darlington, quoique l'on puisse certainement s'attendre à ce que les opposants au nucléaire remettent en question le coût. Le plan recommande la réfection de la flotte actuelle des réacteurs ontariens, mais le processus sera sujet à sept principes. Tout manquement d'OPG ou de Bruce Power pourrait faire dérailler les investissements de réfection subséquents.

Bien que le site Web de Ressources naturelles du Canada laisse entendre que le gouvernement fédéral appuie toujours notre industrie nucléaire domestique, ce dernier continue de faire marche arrière. Le destin des laboratoires de Chalk River d'ÉACL dépend d'une étude en cours examinant la contribution de ces installations à l'économie canadienne au fil des années. Il est important de rappeler que jusqu'à récemment, ÉACL était l'un des plus importants contributeurs à la recherche et au développement du Canada.

L'Ontario affirme qu'elle continue d'appuyer l'industrie nucléaire du Canada. Elle offre un soutien financier modeste pour la vente à l'étranger de technologie nucléaire canadienne. Toutefois, la province affirme ne pas avoir les moyens d'en faire plus, et laisse sous-entendre que le gouvernement fédéral pourrait s'impliquer davantage. Cette position est ironique étant donné les résultats de l'analyse des Manufacturiers et exportateurs du Canada de 2012 qui démontrait clairement les avantages économiques que la vente de deux réacteurs à l'étranger procurerait à l'Ontario.

Sur un autre front, les travailleurs du nucléaire font face à un défi différent, mais tout aussi négatif. Deux partis politiques, l'un fédéral et l'autre provincial, ont adopté une position anti-syndicaliste. Un député conservateur d'Alberta a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-525, qui porte le titre douteux de Loi sur le

À suivre...

droit de vote des employés. S'il est adopté, ce projet de loi rendra l'accréditation syndicale plus difficile en éliminant le processus automatique de « vérification des cartes ». En Ontario, le Parti progressiste-conservateur a vanté les mérites des mesures de « droit au travail ».

Ces individus croient que les salaires et les avantages sociaux des travailleurs sont trop généreux et qu'ils devraient être revus à la baisse. Dans les deux cas, on s'attarde à la rémunération des travailleurs du secteur public et des sociétés d'État.

Néanmoins, une étude récente du Centre canadien de politiques alternatives montrait que les salaires des chefs d'entreprise les mieux rémunérés étaient 171 fois plus élevés que celui du travailleur canadien moyen. En fait, le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de s'accroître : les revenus des ménages qui se classent dans les premiers 10 pour cent sont 21 fois supérieurs à ceux des ménages qui se classent dans les derniers 10 pour cent.

Des investissements dans l'industrie nucléaire canadienne, y compris un soutien plus important des exportations, amèneraient de vrais emplois, une croissance économique ainsi que des avantages environnementaux considérables.

Nous savons aussi que la négociation collective est la meilleure façon de garantir nos droits démocratiques, de bons salaires et avantages sociaux et un milieu de travail plus sécuritaire.

Le temps est venu de réagir : c'est votre droit et votre devoir.

## Hydro-Québec conclut un accord sur Gentilly-2

Le 10 janvier 2014, le Devoir rapportait qu'Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée (EACL) s'étaient entendus sur un accord de règlement. Suite à un litige complexe entre les deux parties, EACL a reçu 15 millions de dollars d'Hydro-Québec à titre de dédommagement pour avoir mis fin au contrat de réfection de Gentilly-2.

Deux semaines plus tard, la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, a rendu public le rapport d'audit de PricewaterhouseCoopers concernant la suspension du projet de réfection de la centrale Gentilly-2. Le rapport indiquait que les coûts d'investissements d'Hydro-Québec pour le projet, pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008, ont totalisé 988 millions de dollars.

PricewaterhouseCoopers n'a rien relevé qui le porte à croire que l'état des coûts comptabilisés à titre d'investissement pour la réfection de la centrale Gentilly-2 n'est pas conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus) du Canada.

Le rapport peut être consulté, en français seulement, à l'adresse suivante : [www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/gentilly2/Rapport\\_mission\\_examen\\_Gentilly2.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/gentilly2/Rapport_mission_examen_Gentilly2.pdf)

## **Le gouvernement conservateur légifère pour accroître l'assurance responsabilité**

Le 30 janvier, l'honorable Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles du Canada, a déposé la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique. Cette loi vise à moderniser la sûreté et la sécurité dans les industries canadiennes du pétrole et du gaz extracôtiers et du nucléaire.

Dans le secteur du pétrole et du gaz extracôtiers, la nouvelle loi modifiera les lois existantes et relèvera la responsabilité absolue des entreprises pour la faire passer de 30 millions à 1 milliard de dollars pour les sociétés œuvrant dans l'Atlantique et de 40 millions à 1 milliard de dollars pour celles qui œuvrent dans l'Arctique. La responsabilité reste illimitée en cas de faute avérée.

Dans le secteur nucléaire, la nouvelle loi fera passer la responsabilité absolue des exploitants de 75 millions à 1 milliard de dollars et permettra l'application de la Convention internationale sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires. Seule la moitié du milliard de dollars de responsabilité pourra être couverte au moyen d'assurances traditionnelles et les exploitants devront assumer le restant de leur responsabilité au moyen d'autres formes de garantie financière. Le gouvernement continuera d'assumer une partie de la responsabilité pour les installations nucléaires à faible risque, comme les petits réacteurs de recherche.

Le nouveau projet de loi, C-22, remplacera la Loi sur la responsabilité nucléaire de 1976. Le montant de responsabilité sélectionné est assez élevé pour protéger le public sans décourager les investissements et le développement. Dr John Barrett, président de l'ANC, a indiqué que l'industrie nucléaire canadienne appuie ces mesures législatives.

## **Événements Cameco**

Le 5 décembre 2013, de bonnes nouvelles attendaient les actionnaires, sous forme de dividendes en espèces trimestriel de 0,10 \$ par action ordinaire, payables le 15 janvier 2014.

Onze jours plus tard, Cameco annonçait que le forage de minerai par injection était en cours dans le cadre du projet d'uranium de Cigar Lake, dans le nord de la Saskatchewan. La société a indiqué qu'elle était en bonne voie pour commencer la production de minerai au cours du premier trimestre 2014. Le minerai extrait de la mine sera transporté par camion sur 70 kilomètres jusqu'à l'usine de McClean Lake où sera traité le concentré d'uranium.

Le 31 janvier 2014, Cameco a annoncé la vente de sa participation dans Bruce Power pour 450 millions de dollars. La société vend ses 31,6 % de la société en commandite Bruce Power L.P. à BPC Generation Infrastructure Trust (Borealis), l'un des autres commanditaires de Bruce Power.

Cameco a joué un rôle crucial dans la formation de Bruce Power, un partenariat entièrement canadien composé de TransCanada, Borealis Infrastructure Management (une division du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario), du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of Energy Professionals.

La clôture de la transaction est soumise à l'exercice ou à la renonciation du droit de première offre détenu par les trois autres commanditaires ainsi que la réception des approbations réglementaires applicables.

## **Quelques obstacles pour OPG**

L'opposition au projet de dépôt en formations géologiques profondes (DFGP) d'OPG a commencé à prendre de l'ampleur l'automne dernier. Parmi les opposants au projet, on retrouve les groupes environnementaux, les Premières Nations, des citoyens ainsi que des villes et villages de l'Ontario et du Michigan. Plus tôt en 2013, le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et le CCTN avaient déposé des mémoires en appui au DFGP.

Le 1er octobre 2013, la Commission d'examen conjoint (CEC) pour le DFGP a annoncé qu'elle avait modifié le calendrier de l'audience publique et qu'elle avait ajouté de nouvelles journées d'audience.

Suite à l'audience publique de 3 jours tenue fin octobre dernier, la CEC a demandé à OPG de répondre à une « liste courte mais substantielle de questions ». Dans sa réponse transmise le 4 décembre 2013, OPG a fourni la portée détaillée des travaux ainsi que l'échéancier proposé pour chacune des demandes de renseignements de la CEC. La CEC a accepté les dates proposées mais a indiqué qu'elle aimerait obtenir certains renseignements plus tôt. La CEC tiendra également une période de commentaires publics de quatre semaines au sujet des réponses d'OPG lorsqu'elles auront toutes été reçues.

Le 2 décembre 2013, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a publié la dernière version de son Plan énergétique à long terme, Vers un bilan équilibré. L'Ontario reste déterminée à accorder la priorité à la conservation de l'énergie, ainsi qu'au déploiement à long terme des énergies solaire, éolienne et de la bioénergie. La réfection nucléaire débutera aux centrales de Darlington et de Bruce en 2016. Les travaux de réfection seront assujettis à une surveillance basée sur sept principes qui ont pour objectif de réduire le risque commercial pour le gouvernement et les contribuables et veiller à ce que les exploitants et les entrepreneurs soient responsables relativement aux coûts et aux calendriers des travaux de réfection.

L'Ontario n'ira pas de l'avant avec la construction des deux nouveaux réacteurs à Darlington mais continuera de travailler avec OPG au maintien de la validité du permis.

### **Entendu ailleurs**

« Pourquoi le Royaume-Uni a-t-il besoin de nouvelles centrales nucléaires? »

Il est utile de se rappeler pourquoi il est important de construire de nouvelles centrales nucléaires. Il s'agit sans le moindre doute d'une technologie sûre, éprouvée, pouvant contribuer à la sécurité énergétique future du Royaume-Uni et aider à garantir une variété de technologies et des sources de combustibles à long terme.

Le tout sans émettre de carbone néfaste pour l'environnement.

En ce moment, l'énergie nucléaire joue un rôle crucial dans notre sécurité énergétique et le gouvernement souhaite qu'elle fasse partie de notre bouquet énergétique futur, aux côtés de l'énergie renouvelable et des combustibles propres. »

**Discours prononcé par la baronne Verma, parlementaire au bureau du secrétaire d'État au changement climatique et de l'énergie, Royaume-Uni, 27 janvier 2014**

## Départ sur les chapeaux de roue pour Bruce Power en 2014

Au deuxième jour de la nouvelle année, Duncan Hawthorne, président et chef de la direction de Bruce Power, a souligné les réussites de la société en 2013. D'abord et surtout, la société fournit maintenant 30 pour cent de l'électricité de l'Ontario, une hausse de 15 pour cent par rapport à 2002. Hawthorne a également fait remarquer que les 15 millions d'heures de travail au site se sont déroulées sans accident entraînant une perte de temps et que l'émission de 31 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> a pu être évitée en 2013 grâce à l'apport de Bruce Power.

Le 10 janvier, la société a annoncé l'installation d'une borne de recharge électrique à son Centre des visiteurs pour souligner la vente du 5 000<sup>e</sup> véhicule électrique au Canada. Les personnes qui se rendent au comté de Bruce en véhicule électrique pourront faire le plein « gratuitement » grâce à ces bornes de recharge pratiques. Selon Plug'n'Drive, les propriétaires de véhicules électriques épargnent environ 2 000 \$ par année et réduisent leur empreinte carbone dans une proportion pouvant atteindre 90 pour cent.

Le 28 janvier, Bruce Power (BP) a permis un accès téléphonique à son assemblée locale annuelle. Pendant la séance d'une heure, Duncan Hawthorne s'est adressé brièvement à l'auditoire. Plus de 11 000 résidents des comtés Bruce, Huron et Grey ont participé à l'événement. M. Hawthorne a indiqué que BP est constamment à la recherche de nouvelles façons de communiquer et d'interagir avec la communauté. Les membres de la communauté participants ont répondu à des questions et ont aussi eu l'occasion d'en poser au cours de la séance. Un enregistrement audio de l'appel a été publié sur le site Web pour ceux et celles n'ayant pu participer. Les résidents sont également invités à envoyer leurs questions et commentaires en tout temps à l'adresse suivante : [info@brucepower.com](mailto:info@brucepower.com).



Duncan Hawthorne,  
President & CEO Bruce Power

## De bonnes nouvelles du côté de Point Lepreau

Lors de la mise à jour du 9 janvier concernant la centrale de Point Lepreau, la première de l'année, Énergie NB a fait savoir que la centrale avait été couplée au réseau pendant 64 jours consécutifs et que son facteur de capacité net a été de 100 pour cent pour le mois de décembre 2013. Le 5 février, la deuxième mise à jour de la société indiquait que la centrale avait été couplée au réseau pendant 91 jours consécutifs et que son réacteur continuait de fonctionner à 100 pour cent. Au cours du mois de janvier 2014, le facteur de capacité nette a été de 99,8 pour cent et la centrale a fourni environ 51 pour cent de la production totale nette des centrales d'Énergie NB.

Le 15 janvier, Énergie NB a annoncé que la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick avait statué en faveur de la société sur les questions relatives au compte de report de la centrale de Point Lepreau. La Commission a accepté les preuves présentées par Énergie NB qui démontrent que son bénéfice net prévu au budget actuel est adéquat pour la récupération du compte de report.

Le 19 janvier et le 2 février, deux rotors de turbine basse pression ont été transportés avec succès depuis le port de Saint-Jean jusqu'à la centrale. Le transport des rotors, pesant chacun 130 tonnes, a nécessité une remorque de 60 mètres comptant 19 essieux, le plus gros véhicule à avoir voyagé sur une autoroute du Nouveau-Brunswick. Ce déplacement a nécessité des efforts considérables de planification, de préparation et de coordination entre de nombreux intervenants. Les deux rotors seront entreposés sur site jusqu'à un arrêt d'entretien prévu ultérieurement. À ce moment, seront remplacés les deux rotors actuels qui avaient été endommagés lors de leur transport en 2008.

### Bref rappel...

«L'avenir du secteur de l'énergie nucléaire du Canada est donc nébuleux. Grâce à des décennies de recherche, d'expérience et d'innovation, notre pays pourrait être bien positionné pour tirer parti de nombreuses occasions qui s'offrent de par le monde. Toutefois, le secteur a stagné au cours de la dernière décennie en raison de retards dans la technologie canadienne en matière de réacteurs et dans le développement de nouvelles technologies, rendant ainsi le Canada moins compétitif sur le plan international. Le Canada possède les deuxièmes plus importantes réserves d'uranium, une feuille de route enviable dans la conception de réacteurs à la fine pointe de la technologie, un système de réglementation stable et un réseau d'universités et de centres de recherche pour appuyer la recherche et le développement (RD), de même qu'une main d'oeuvre bien formée, le tout fournissant des assises solides au pays pour développer son secteur de l'énergie nucléaire.

Source : *Le secteur de l'énergie nucléaire au Canada : où allons-nous?*, Forum des politiques publiques du Canada, 7 janvier 2014. Consultez la totalité du rapport à l'adresse suivante : <http://www.ppforum.ca/fr/publications/le-secteur-de-lenergie-nucleaire-au-canada-ou-allons-nous-rapport-final>

Rotors de turbines transportés



## En bref...

### La CCSN demande l'avis du public concernant le Règlement sur la radioprotection

Le 27 janvier 2014, la CCSN a invité le public à faire part de ses commentaires sur un document de travail qui propose des modifications à des articles existants du Règlement et suggère de nouvelles exigences pour les appareils de détection et de mesure du rayonnement et les responsabilités liées à la radioprotection.

Les modifications proposées visent à aligner le Règlement sur les normes internationales révisées et éliminer des lacunes mises en lumière à la suite de l'accident nucléaire survenu à la centrale nucléaire Fukushima Daiichi. Les observations sur les commentaires concernant le document de travail DIS-13-01, Modifications proposées au Règlement sur la radioprotection, sont attendues avant le 28 février 2014. Les commentaires peuvent être envoyés à l'adresse suivante : [consultation@cncs-ccsn.gc.ca](mailto:consultation@cncs-ccsn.gc.ca)



### Westinghouse se retire du marché des SMR

Le 3 février 2014, Westinghouse a annoncé qu'elle procéderait au redéploiement du personnel affecté à son programme de petits réacteurs modulaires (SMR) pour concentrer les efforts sur le réacteur AP1000 de la compagnie.

Babcock Wilcox et NuScale Power figurent parmi les autres fournisseurs de SMR du marché. Les deux sociétés ont précédemment obtenu des ententes de partage des coûts dans le cadre du programme de commercialisation des SMR du Département de l'Énergie des États-Unis. Le succès ultime des SMR dépend de la capacité des fournisseurs de la technologie à respecter les échéanciers ainsi que les prévisions budgétaires.



Westinghouse AP1000

### Le plan de fermeture des centrales nucléaires allemandes crée des défis énergétiques

La décision de l'Allemagne de fermer ses centrales nucléaires restantes d'ici 2022 génère une crise de l'approvisionnement énergétique du pays. Tandis que l'Allemagne effectue sa transition vers les énergies vertes, les énergies éolienne et solaire ont représenté 12,4 % de la production totale d'électricité. Pendant ce temps, le prix du gaz naturel était élevé et le prix du charbon était bas. Par conséquent, le combustible de charbon comble le vide créé par la sortie du nucléaire. En fait, la dépendance de l'Allemagne vis-à-vis du charbon brun pour sa production électrique a atteint son niveau le plus élevé depuis 1990.

Certaines centrales thermiques ne sont plus profitables car elles ne peuvent faire concurrence à l'énergie renouvelable subventionnée, laquelle bénéficie également de la priorité sur le réseau. Cela

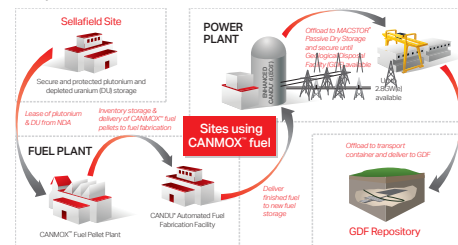
limite les heures d'exploitation des centrales au charbon, au gaz et au combustible fossile et entraîne une baisse des prix de gros de l'électricité.

On estime que les émissions de dioxyde de carbone de l'Allemagne vont augmenter de 20 millions de tonnes entre 2011 et 2012.

### La technologie CANDU est une option crédible selon un groupe d'experts britanniques

Le 20 janvier 2014, l'Autorité britannique de démantèlement nucléaire (ADN) a publié une déclaration de principe qui confirme la crédibilité de l'option CANMOX™ d'Énergie CANDU pour la gestion des stocks de plutonium séparé.

Le document soulignait les avantages techniques des réacteurs CANDU et précisait que l'ADN n'entrevoit aucun obstacle fondamental dans la délivrance de permis pour cette technologie. La CCSN a récemment terminé son examen réglementaire de la conception du réacteur EC6. La réutilisation des stocks actuels de plutonium du Royaume-Uni nécessiterait la construction d'une usine de combustible d'oxyde mixte (MOX) ainsi que de quatre réacteurs CANDU 6 améliorés (EC6MD) de troisième génération. Ces derniers produiraient 2 800 MW d'énergie à faible émission en carbone pour les consommateurs du Royaume-Uni.



### LE TRAVAILLEUR CANADIEN DU NUCLÉAIRE

est publié quatre fois par an par le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, 244 Eglinton Avenue East, Toronto, Ontario M4P 1K2.

TÉL.: 705-725-3902

Courriel: [dshief@cnwc-cctn.ca](mailto:dshief@cnwc-cctn.ca)

Faites parvenir vos articles à l'adresse ci-dessus.

ÉDITEUR : David Shier

ÉDITORIALISTE EN CHEF : Paul Newall

Traduction: Invictus

Le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN) est une organisation de travailleurs et travailleuses représentés par des syndicats de divers secteurs de l'industrie nucléaire canadienne y compris de l'extraction minière, du traitement du combustible, des centrales nucléaires, de la production de radio-isotopes pour les besoins médicaux et industriels, et de la recherche nucléaire.

### Ses syndicats membres sont:

Le Syndicat des techniciens et technologues de Chalk River • Le Syndicat canadien de la fonction publique (local 1500 & 4250) • Territoriales du travail et les conseils du travail régional – Grey/Bruce, Durham et Northumberland • L'Association internationale des combattants du feu (160) • L'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale (608) • Le Syndicat Des travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergie • la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (37) • Le Syndicat des travailleurs de l'énergie • Le Syndicat professionnel des ingénieurs et associés (Candu Inc) • Le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec • L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada • Le Syndicat des technologues d'Hydro-Québec (local 957) • UNIFOR (le Syndicat pour Canada – S-48, O-599, O-252) • les Syndicats unis des métaux (14193, 13173, 8562, 8914, 7806)